

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3952682

Dénomination : BRUYAS - MONCORGE ASSOCIES
n° de gestion : 2000B00501
n° d'identification : 429 320 922
n° de dépôt : A2011/009982
Date du dépôt : 21/04/2011
Pièce : procès-verbal de décision du dirigeant
social

**BRUYAS - MONCORGE ASSOCIES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
AU CAPITAL DE 40.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 9 Rue Robert
69006 LYON
429.320.922 RCS LYON**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mil onze et le 11 avril, à 9 heures,

Monsieur Jean-Luc MONCORGE,

seul Président de la société BRUYAS - MONCORGE ASSOCIES,

après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 4 des statuts de la société, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision du président sous réserve de ratification par la prochaine décision collective ordinaire, le président est alors autorisé à modifier les statuts en conséquence,

a pris les décisions suivantes :

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président décide de transférer le siège social de la société du 9 Rue Robert, 69006 LYON à Immeuble Le Mercure, 94 Rue Servient, 69003 LYON, à compter du 2 mai 2011, et ce sous réserve de ratification par la plus prochaine décision collective ordinaire.

MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Le Président décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE QUATRE - Siège

Le siège social est fixé Immeuble Le Mercure, 94 Rue Servient, 69003 LYON.

Le reste de l'article est inchangé.

POUVOIR A DONNER

Monsieur Jean-Luc MONCORGE, Président de la société, accomplira toutes les démarches et formalités légales et notamment toutes les démarches d'inscription modificative sur la liste des commissaires aux comptes et des experts-comptables.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.


Le Président
Jean-Luc MONCORGE